

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1290
Arrêté n° 2011-466 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine sciences humaines et sociales mention : géographie).....	1290
Arrêté n° 2011-467 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine sciences humaines et sociales mention « histoire »).....	1291
Arrêté n° 2011-468 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées »).....	1293
Arrêté n° 2011-469 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres).....	1294
Arrêté n° 2011-470 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention activités et techniques de communication, spécialité « lettres, culture et nouveaux médias »).....	1295
Arrêté n° 2011-471 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations spécialité « patrimoines, langues et tourisms »).....	1296
Arrêté n° 2011-472 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention : systèmes informatiques et logiciels spécialité « systèmes d'information géographique »).....	1297
Arrêté n° 2011-473 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement », spécialité « géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral »).....	1297
Arrêté n° 2011-474 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (Master 1ère année du domaine sciences humaines et sociales mention « histoire »).....	1298
Arrêté n° 2011-475 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (Master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « développement culturel de la ville »).....	1299
Arrêté n° 2011-476 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité « langues, cultures, affaires »).....	1300
Arrêté n° 2011-477 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « enseignement premier degré »).....	1301
Arrêté n° 2011-478 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines »).....	1302
Arrêté n° 2011-479 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « patrimoine, multimédia et tourisms »).....	1303
Arrêté n° 2011-480 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement »).....	1304
Arrêté n° 2011-481 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées », spécialité « langues et économie »).....	1305
Arrêté n° 2011-482 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « histoire de l'art et archéologie »).....	1305
Arrêté n° 2011-483 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1 »).....	1306

Arrêté n° 2011-511 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2 »).....	1306
Arrêté n° 2011-512 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1 »).....	1307
Arrêté n° 2011-513 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2 »).....	1307
Arrêté n° 2011-514 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF C1 »).....	1308
Arrêté n° 2011-651 du 23 novembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle....	1309
Arrêté n° 2011-652 du 22 novembre 2011 portant délégation de signature (Marie-Grâce Teixeira).....	1311
Arrêté n° 2011-653 du 22 novembre 2011 portant délégation de signature (Jean-Marc OGIER).....	1312
Arrêté n° 2011-654 du 22 novembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Rémy Mullet)	1313
Arrêté n° 2011-655 du 22 novembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Arnaud Revel)	1313
Arrêté n° 2011-663 du 24 novembre 2011 portant annulation des élections pour la désignation des représentants des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels.....	1314
Arrêté n° 2011-665 du 25 novembre 2011 portant délégation de signature (Stéphane Aymard).....	1315
Arrêté n° 2011-673 du 2 décembre 2011 relatif à la composition du CA (collège « usagers »).....	1316

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2011-466 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine sciences humaines et sociales mention : géographie)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de licence sciences humaines et sociales mention « géographie » pour l'année universitaire 2011 / 2012 :

Le jury du semestre **1** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président

Louis MARROU, professeur des universités

Luc VACHER, maître de conférences

Bruno LEAL, professeur agrégé

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **2** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé

Marie-Sophie BOCK-DIGNE, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Bruno LEAL, professeur agrégé

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **3** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président

Frédéric ROUSSEAU, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Michel BOCHACA, professeur des universités

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **4** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président

Luc VACHER, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le **titre** de **DEUG** sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président

Luc VACHER, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **5** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président

Didier VYE, maître de conférences

Pascal MARTY, professeur des universités

Louis MARROU, professeur des universités
Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury du semestre **6** de la licence sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président
Daniel DORY, maître de conférences
Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences
Laurence TRANOY, maître de conférences
Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de licence** sciences humaines et sociales mention « géographie » est composé de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, président
Daniel DORY, professeur des universités
Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences
Laurence TRANOY, maître de conférences
Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-467 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine sciences humaines et sociales mention « histoire »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de licence sciences humaines et sociales mention « histoire » pour l'année universitaire 2011 / 2012 :

Le jury du semestre **1** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, président

Laurent HUGOT, maître de conférences
Louis MARROU, professeur des universités
Catherine AUGERAUD, professeur agrégé
Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **2** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, président

Tangi VILLERBU, maître de conférences
Catherine AUGERAUD, professeur agrégé
Daniel DORY, maître de conférences
Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du semestre **3** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Michel BOCHACA, professeur des universités

Catherine AUGERAUD, professeur agrégé

Sophie BOCK-DIGNE, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury du semestre **4** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Laurent HUGOT, maître de conférences

Didier POTON, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury qui délivrera le **titre** de **DEUG** sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Laurent HUGOT, maître de conférences

Didier POTON, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury du semestre **5** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Catherine AUGERAUD, professeur agrégé

Laurent VIDAL, professeur des universités

Didier VYE, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury du semestre **6** de la licence sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Michel BOCHACA, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade** de **licence** sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurence TRANOY, maître de conférences, présidente

Michel BOCHACA, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-468 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » de l'année universitaire 2011-2012 :

Les jurys des semestres **1** et **2** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialités : anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen sont composés de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences

Xinyu HU, professeur certifié

Chandra GRANGE, maître de conférences

Les jurys des semestres **3** et **4** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialités : anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen sont composés de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président

Evelyne CHEREL- RIQUIER, maître de conférences

Laurent METZGER, maître de conférences

Zhimin BAI, maître de conférences

Les jurys des semestres **5** et **6** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialités : anglais/chinois - anglais/indonésien – anglais/coréen sont composés de :

Philippe GRANGE, maître de conférences, président

Martine RAIBAUD, maître de conférences

Yonghae KWON, maître de conférences

Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Le jury qui délivrera le titre de DEUG et le grade de licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées », spécialités : anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences, présidente

Philippe GRANGE, maître de conférences

Zhimin BAI, maître de conférences

Laurent METZGER, maître de conférences

Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du semestre **1** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Martine BREILLAC, professeur agrégé, présidente

Emmanuelle ANDRES, maître de conférences

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du semestre **2** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Martine BREILLAC, professeur agrégé, présidente

James TROMBLEY, maître de conférences

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du semestre **3** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

James TROMBLEY, maître de conférences

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Le jury du semestre **4** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Diego JARAK, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de **DEUG** arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialités : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Diego JARAK, maître de conférences

Les jurys des semestres **5** et **6** de la licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité : anglais / espagnol / portugais sont composés de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, présidente

Rémi LUCAS, maître de conférences

Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Le jury qui délivrera le grade de licence arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialités : anglais / espagnol / portugais est composé de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, présidente

Rémi LUCAS, maître de conférences

Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-469 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de la licence arts, lettres, langues mention lettres de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys pour les semestres **1, 2, 3 et 4** de la licence arts, lettres, langues mention lettres sont composés de :

Yvan DANIEL, professeur des universités, président

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences

Charles BRION, maître de conférences

Tatiana CLAVIER, attaché d'enseignement et de recherche

Le jury qui délivrera le **titre de DEUG** arts, lettres, langues mention lettres est composé de :

Yvan DANIEL, professeur des universités, président

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences

Charles BRION, maître de conférences

Les jurys pour les semestres **5 et 6** de la licence arts, lettres, langues mention lettres sont composés de :

Serge LINKES, maître de conférences, président

Yvan DANIEL, professeur des universités

Charles BRION, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence arts, lettres, langues mention lettres est composé de :

Serge LINKES, maître de conférences, président

Yvan DANIEL, professeur des universités

Charles BRION, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-470 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention activités et techniques de communication, spécialité « lettres, culture et nouveaux médias »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de licence professionnelle arts, lettres et langues mention activités et techniques de communication, spécialité « lettres, culture et nouveaux médias » de l'année universitaire 2011/2012 :

Yvan DANIEL, professeur des universités, président

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences

Jean-Pierre GEFFRIN, enseignant professionnel

Eric MATHIVET, enseignant professionnel

François VELIN, enseignant professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-471 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations spécialité « patrimoines, langues et tourisms »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de la licence professionnelle sciences humaines et sociales mention management des organisations spécialité « patrimoines, langues et tourisms » de l'année universitaire 2011/2012 :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, président

Anna-Maria SPANO-CAVALIER, intervenante professionnelle

Jacques LUNEAU, professeur au lycée Bellevue de Saintes

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-472 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention : systèmes informatiques et logiciels spécialité « systèmes d'information géographique »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury de licence professionnelle sciences humaines et sociales mention « systèmes informatiques et logiciels » spécialité « systèmes d'information géographique (S.I.G.) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Frédéric POUGET, maître de conférences, président

Alain LAYEC, professeur associé

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-473 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement », spécialité « géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement », spécialité « géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral », de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **3** et **4** du master sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement », spécialité « géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral », de l'année universitaire 2011/2012 sont composés de :

Pascal MARTY, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Luc VACHER, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master sciences humaines et mention « sciences pour l'environnement », spécialité « géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral », de l'année universitaire 2011/2012 :

Pascal MARTY, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités

Frédéric ROUSSEAU, maître de conférences

Luc VACHER, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-474 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (Master 1^{ère} année du domaine sciences humaines et sociales mention « histoire »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master 1^{ère} année sciences humaines et sociales mention « histoire » de l'année universitaire 2011/2012 :

Le jury du semestre **1** du master sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurent VIDAL, professeur des universités, président

Mickael AUGERON, maître de conférences

Pierre PRETOU, maître de conférences

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Didier POTON, professeur des universités

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Le jury du semestre **2** du master sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurent VIDAL, professeur des universités, président

Mickael AUGERON, maître de conférences

Michel BOCHACA, professeur des universités

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Didier POTON, professeur des universités

Le jury qui délivrera le titre de **maîtrise** sciences humaines et sociales mention « histoire » est composé de :

Laurent VIDAL, professeur des universités, président

Mickael AUGERON, maître de conférences

Michel BOCHACA, professeur des universités

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Didier POTON, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-475 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (Master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « développement culturel de la ville »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « développement culturel de la ville » de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **3** et **4** du master professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « développement culturel de la ville » sont composés de :

Didier POTON, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités
Dominique CHAVIGNY, professeur associé
James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade** de **master** professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « développement culturel de la ville » est composé de :

Didier POTON, professeur des universités, président

Louis MARROU, professeur des universités
Dominique CHAVIGNY, professeur associé
James TROMBLEY, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-476 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité « langues, cultures, affaires »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité « langues, cultures, affaires » de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **1, 2, 3, 4** du master arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité « langues, cultures, affaires » sont composés de :

James Trombley, maître de conférences, président

Miceala Symington, professeur des universités

Evelyne Cherel-Riquier, maître de conférences

Rémy Lucas, maître de conférences

Philippe Grangé, maître de conférences

Les jurys qui délivreront le **titre de maîtrise** et le **grade de master** arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité « langues, cultures, affaires » sont composés de :

James Trombley, maître de conférences, président

Miceala Symington, professeur des universités

Evelyne Cherel-Riquier, maître de conférences

Rémy Lucas, maître de conférences

Philippe Grangé, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-477 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « enseignement premier degré »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « enseignement premier degré » de l'année universitaire 2011/2012 :

Le jury des semestres **1, 2, 3 et 4** du master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « enseignement premier degré » est composé de :

Pierre Prétou, maître de conférences, président

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le **titre de Maîtrise** et le **grade de Master** Sciences Humaines et Sociales mention enseignement et formation spécialité « enseignement premier degré » est composé de :

Pierre Prétou, maître de conférences, président

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-478 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » de l'année universitaire 2011/2012 :

Le jury du semestre **1** du master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Valérie Pérez, professeur agrégé

Jean-Etienne BIDOUE, maître de conférences

Le jury du semestre **2** du master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Caroline Blondy, professeur agrégé

Valérie Pérez, professeur agrégé

Le jury du semestre **3** du **master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines »** est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Caroline Blondy, professeur agrégé

Valérie Pérez, professeur agrégé

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Le jury du semestre **4** du master sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Caroline Blondy, professeur agrégé

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Caroline Blondy, professeur agrégé

Valérie Pérez, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le **grade de master** sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité « histoire et sciences humaines » est composé de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, président

Michel Bochaca, professeur des universités

Caroline Blondy, professeur agrégé

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-479 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master professionnel du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « patrimoine, multimédia et tourisms »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « patrimoines, multimédia et tourisms » de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **3** et **4** du master professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « patrimoines, multimédia et tourisms » sont composés de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, président

Jean Christophe BURIE, maître de conférences

Philippe MARAIS, intervenant professionnel

Le jury qui délivrera le **grade** de **master** professionnel sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité « patrimoines, multimédia et tourisms » est composé de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, président

Jean Christophe BURIE, maître de conférences

Philippe MARAIS, intervenant professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-480 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys du master sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement » de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **1** et **2** du master sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement » est composé de :

Hélène THOMAS-GUYON, maître de conférences, présidente

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Eric CHAUMILLON, professeur des universités

Franck HEALY, maître de conférences

Gilles RADENAC, maître de conférences

Hans HARTMANN, professeur des universités

Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre** de **maîtrise** sciences humaines et sociales mention « sciences pour l'environnement » est composé :

Hélène THOMAS-GUYON, maître de conférences, présidente

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Eric CHAUMILLON, professeur des universités

Franck HEALY, maître de conférences

Gilles RADENAC, maître de conférences

Hans HARTMANN, professeur des universités

Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-481 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (master du domaine arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées », spécialité « langues et économie »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de master arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité « langues et économie » de l'année universitaire 2011/2012 :

Les jurys des semestres **1, 2, 3 et 4** du master arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité « langues et économie » sont composés de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président

Philippe GRANGE, maître de conférences

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** arts, lettres, langues mention « langues étrangères appliquées » spécialité « langues et économie » est composé de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président

Philippe GRANGE, maître de conférences

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-482 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « histoire de l'art et archéologie »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 28 mai 2001
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'université « histoire de l'art et archéologie » de l'année universitaire 2011/2012 :

Le jury du diplôme d'université « histoire de l'art et archéologie » est composé de :

Laurent HUGOT, maître de conférences, président

Pierre PRETOU, maître de conférences

Anna-Maria SPANO-CAVALIER, intervenante professionnelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-483 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1 »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'Université « diplôme universitaire d'études françaises (DUEF A1) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, présidente

Anne-Claire RAYNAUD, professeur contractuel

Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-511 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2 »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'Université « diplôme universitaire d'études françaises (DUEF A2) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié, présidente

Anne-Claire RAYNAUD, professeur contractuel

Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-512 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1 »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B1) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Jean BERTELOOT, professeur certifié, président

Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel

Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-513 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2 »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B2) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Jean BERTELOOT, professeur certifié, président

Maïté BOISSARD, professeur contractuel

Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-514 du 28 septembre 2011 portant nomination de jury (diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises - DUEF C1 »)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 712-2 et L. 613-2 du code de l'éducation
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury du diplôme d'université « diplôme universitaire d'études françaises (DUEF C1) » de l'année universitaire 2011/2012 :

Jean BERTELOOT, professeur certifié, président

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié

Maïté BOISSARD, professeur contractuel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2011.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-651 du 23 novembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées les 7 avril 2009, 5 janvier 2010 et 9 mars 2010,
- Vu les résultats des tirages au sort du 7 avril 2009 et du 22 novembre 2010 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

BLANCHARD Gérard, président

BÉZAGU Philippe, directeur général des services

SALLES Dominique, adjointe au directeur général des services et directrice des ressources humaines

LE GOC Philippe, directeur des études et de la vie universitaire

AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE

CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de l'UFR Droit, science politique et gestion

CAUDRON Olivier, directeur de la BU

COSTEDOAT Luc, responsable du STU

FORBEAU Francis, directeur de la DSI

RABAH Annaïg, responsable administrative et financière de l'IUT

HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH

INARD Christian, directeur du Pôle sciences et technologie

JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT

Membres suppléants :

TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration

ALLARD Francis, vice-président du conseil scientifique

AUBERT Anne, vice-présidente « réussite et insertion », directrice de la MRIP

GIUDICELLI André, doyen de l'UFR Droit, science politique et gestion

ILLOUZ Charles, doyen de la FLASH

KNAPP Alfred, directeur du CIEL

OGIER Jean-Marc, vice-président TIC-TICE et Système d'Informations, directeur de la cellule @CTICE

SAMPREDO Julien, directeur du SUAPSE

RENOU Olivier, adjoint au directeur général des services

AGNELY Olivier, agent comptable

CADHILAC-GALLERENT Nathalie, responsable du service des affaires générales et juridiques

SHAFAGHAT Sylvie, responsable du service des études et de la vie universitaire

LAMILDI Sylvia, responsable du service conventions

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :

TEIXEIRA Marie-Grâce, titulaire

Absence de suppléance

Groupe AENES - catégorie B :

THIBAUT Didier, titulaire ;

PEYROTTE Cécile, suppléante

Groupe AENES - catégorie C :

ROCHER Laurent et BURLET Valérie, titulaires ;

VIALLE Catherine, suppléante

Groupe BU - catégorie A

HOLLET Monique, titulaire

DELGADO Manuela, suppléante

Groupe BU - catégorie B

ROUGIER-CARON Nathalie, titulaire

PILLOT Isabelle, suppléante

Groupe BU - catégorie C

APPIA Ophélie, titulaire

DIEUMEGARD Colette, suppléante

Groupe ITRF - catégorie A

CHURLAUD Carine et KRASKA Grâce, titulaires ;

CONFORTO Egle et BESSE Dominique, suppléants

Groupe ITRF - catégorie B

GUÉRIN Éric et TALAMON Lydia, titulaires ;

MONTET Karine et DOUADY Nathalie, suppléantes

Groupe ITRF - catégorie C

KILIC Aynur et ZAHZAH Meriem, titulaires ;

MORIZOT Lydie et HOULBERT Françoise, suppléantes

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2011-133 du 21 mars 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-652 du 22 novembre 2011 portant délégation de signature (Marie-Grâce Teixeira)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Marie-Grâce TEIXEIRA**, responsable administrative de l'UFR Sciences,

Cette délégation de signature est accordée sur :

l'unité budgétaire : 904 UFR sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur pour tous les centres de responsabilité des départements

l'Unité budgétaire : 920 UMS 3419

l'Unité budgétaire : 920 L3I

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire

Article 5 :

Le présent arrêté annule l'arrêté 2011-609 du 28 octobre 2011. Il sera publié au recueil des actes administratifs. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-653 du 22 novembre 2011 portant délégation de signature (Jean-Marc OGIER)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Jean-Marc OGIER**, Directeur du Laboratoire L3I (Laboratoire d'Informatique Imagerie Interaction)

Cette délégation de signature est accordée sur l'Unité budgétaire : 920/L3I dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-654 du 22 novembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Rémy Mullot)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 :**

La délégation de signature accordée par arrêté du 18 mars 2010 n° 2010-131 à : **Monsieur Rémy MULLOT** est annulée, le délégataire ayant cessé ses fonctions de directeur du Laboratoire du L3I le 15 novembre 2011.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-655 du 22 novembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Arnaud Revel)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 :**

La délégation de signature accordée par arrêté du 04 octobre 2010 n° 2010-530 à : **Monsieur Arnaud Revel** est annulée, le délégataire ayant cessé ses fonctions de directeur Adjoint du L3I le 15 novembre 2011.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-663 du 24 novembre 2011 portant annulation des élections pour la désignation des représentants des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche,
- Vu l'arrête n° 2011-564 portant organisation des élections pour la désignation des représentants des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 :

Le scrutin pour l'élection des représentants des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels prévu le **jeudi 8 décembre 2011** est annulé en raison de l'absence de candidature.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'université de La Rochelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-665 du 25 novembre 2011 portant délégation de signature (Stéphane Aymard)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Stéphane AYMARD**, Directeur de la direction de la recherche et des études doctorales-europe.

Cette délégation de signature est accordée sur l'Unité budgétaire : 920 RECHERCHE

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté annule l'arrêté 2009-579 du 08 septembre 2009. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-673 du 2 décembre 2011 relatif à la composition du CA (collège « usagers »)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le décret électoral n°85-59 du 18 janvier 1985, article 21,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
- Vu la proclamation des résultats des élections aux conseils centraux du 23 mars 2010,
- Vu les listes de candidatures lors de ces élections,
- Considérant l'état des inscriptions des étudiants à l'université de La Rochelle à la rentrée 2011,

ARRÊTE**Article 1**

Les représentants des usagers au conseil d'administration sont :

- NIVAUT Emma, titulaire / LABONNE Xavier, suppléant
- FERRAZ Damien, titulaire / MASTROTOTARO Moran, suppléante
- BOURSIER Julie, titulaire / MILLARD Sylvain, suppléant
- BOURGOIN Amandine, titulaire / *GUEDEAU Charlaïne, suppléante*
- BOURA Lucie, titulaire / *LAFENETRE Gaël, suppléant*

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2011.

Le président

Gérard Blanchard